



CONSEIL DE VIE COLLEGIENNE

2018 - 2019

Le conseil d'administration fixe par une délibération la composition, les modalités d'élection ou de désignation des membres, les modalités de fonctionnement du conseil ainsi que les conditions dans lesquelles les propositions de celui-ci lui sont présentées (articles L. 121-6, L. 312-15, L. 331-7, L. 421-2 à L. 421-4, L. 421-16, L. 541-1 et R. 421-9).

Equipe de pilotage	
Principale adjointe	Mme Tatiana GIRAUD
CPE	Mme Anne TREBOUX
Au titre des représentants des personnels	
Mme Anne MATHIEU	
Mme Camille SANS	
Mme Nathalie VAN KAAM	
Au titre des parents d'élèves	
Mme Karen ERODI	M. Sébastien GARRIGUES
Mme Patricia FREMAUX	M. Olivier PLIQUET
Au titre des élèves	
Titulaires	